



votre parcours,
à votre façon^{MC}

RÉGIME D'ÉPARGNE RETRAITE DE
LA COOPERATIVE DE SOUTIEN A
DOMICILE DE LAVAL



 **Desjardins**
Assurances
VIE • SANTÉ • RETRAITE



Sujets du jour

- RÉER ou CELI?
- Votre retraite
- Avantages de votre régime
- Où devriez-vous investir?
- Gardez le cap
- Étapes suivantes



■ CELI ou RÉER?

CELI ou REER?

	CELI	REER
Cotisations	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dollars « après » impôts ■ Non déductibles aux fins de l'impôt 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dollars « avant » impôts ■ Déductibles aux fins de l'impôt
Revenus	<ul style="list-style-type: none"> ■ Retraits non imposables 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Retraits imposables
Retraits	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ne s'ajoutent pas au revenu (libres d'impôt) ■ Aucune incidence sur les programmes sociaux (crédit de solidarité, soutien aux enfants, etc.) ■ Possibilité de cotiser à nouveau les montants retirés 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Considérés comme un revenu imposable ■ Pourraient avoir une incidence sur les programmes sociaux ■ Droits de cotisation perdus

CELI ou REER?

	CELI	REER
Limite d'âge pour cotiser	<ul style="list-style-type: none">■ Peut cotiser après l'âge de 71 ans	<ul style="list-style-type: none">■ Ne peut pas cotiser après l'âge de 71 ans.■ Échéance à l'âge de 71 ans
Garantie pour un emprunt	<ul style="list-style-type: none">■ Peut servir de garantie	<ul style="list-style-type: none">■ Ne peut servir de garantie
Au décès	<ul style="list-style-type: none">■ Versement au bénéficiaire (non-imposable)■ Aucune imposition du capital	<ul style="list-style-type: none">■ Versement au bénéficiaire (imposable)■ Peut être transféré libre d'impôt au REER individuel du conjoint (si le conjoint est bénéficiaire)

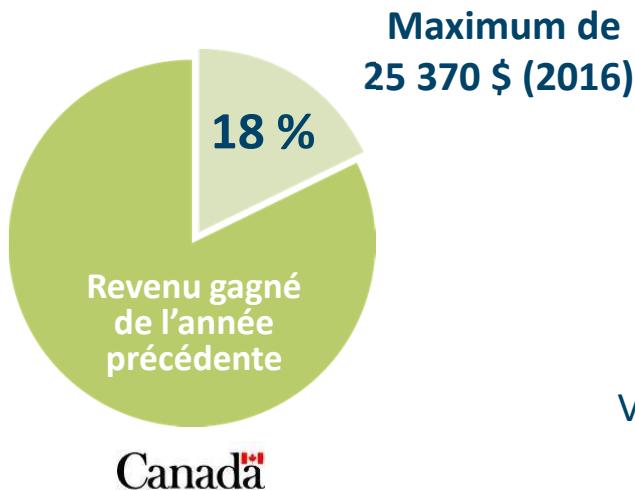
CELI ou REER?

	CELI	REER
Pourquoi participer?	<ul style="list-style-type: none">■ Permet de combler des besoins d'épargne à court, moyen et long termes	<ul style="list-style-type: none">■ Vous aide à épargner en vue de la retraite■ Accès au Régime d'accès à la propriété (RAP)■ Accès au Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)

Votre régime d'épargne-retraite collective

Combien pouvez-vous cotiser à votre REER?

Limite fixée par l'Agence du revenu du Canada (ARC) :



Vérifiez votre avis de cotisation.

Le suivi de votre limite de cotisation est de
votre responsabilité.

Visitez le site www.cra-arc.gc.ca ouappelez au 1 800 959-7383.

Votre régime d'épargne-retraite collective

Cotisations à votre CELI

Limite fixée par l'Agence du revenu du Canada (ARC) :

5 000 \$

(2009 - 2012)

5 500 \$

(2013 - 2014)

10 000 \$

(2015)

5 500 \$

(2016)

Il est de votre responsabilité de respecter votre plafond de cotisation.

Visitez le site www.cra-arc.gc.ca ouappelez au **1 800 959-7383**.

Canada 

Comparatif Desjardins-Fonds de Solidarité FTQ

1. REER Desjardins	REER Fonds de Solidarité
Crédit d'impôt supplémentaire non disponible	Crédit d'impôt supplémentaire (30%)
Profils de placement adaptés	Un seul véhicule de placement disponible
Pas de maximum (Limite 18% du salaire) ou cotisations inutilisées	Maximum 5 000
Aucune attente avant retrait (25\$ frais)	2 ans d'attente avant retrait
1.1 Retrait RAP	
Un seul formulaire (1036)	Formulaire 1036 Preuve de retrait des autres REER Preuve d'acquisition de résidence Perte du crédit supplémentaire si non remboursé

Suite...

1,1

Programme d'aide de retour aux études (REEP)

Aucune autre condition que celles du programme fédéral

En plus des conditions du programme fédéral, non disponible s'il reçoit plus de 75% de son salaire

1,2

Retrait pour cause de santé

Aucune conditions de retrait

Doit démontrer la dépense imprévue pour lui-même, son conjoint ou la personne à charge, ET déclarer incapacité financière à payer, ET doit avoir liquidé ou utilisé tout placement encaissable y compris tout autre REER. L'achat des actions devant être le dernier recours

1,3

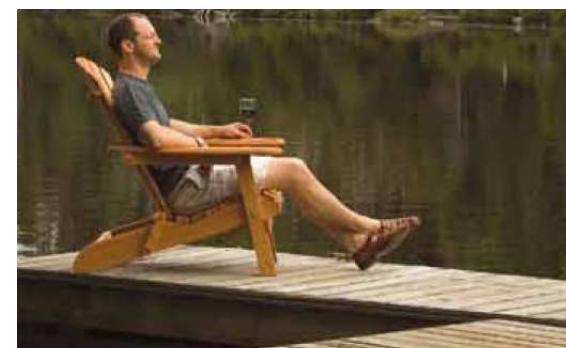
Retraite progressive

Au choix du participant

Oui mais avec baisse de salaire de 20 % et documents à fournir par l'employeur



■ Combien devriez-vous économiser?



Jean

Revenu avant
la retraite

23 000 \$



Revenu avant la
retraite

23 000 \$

x 70 %

16 100 \$

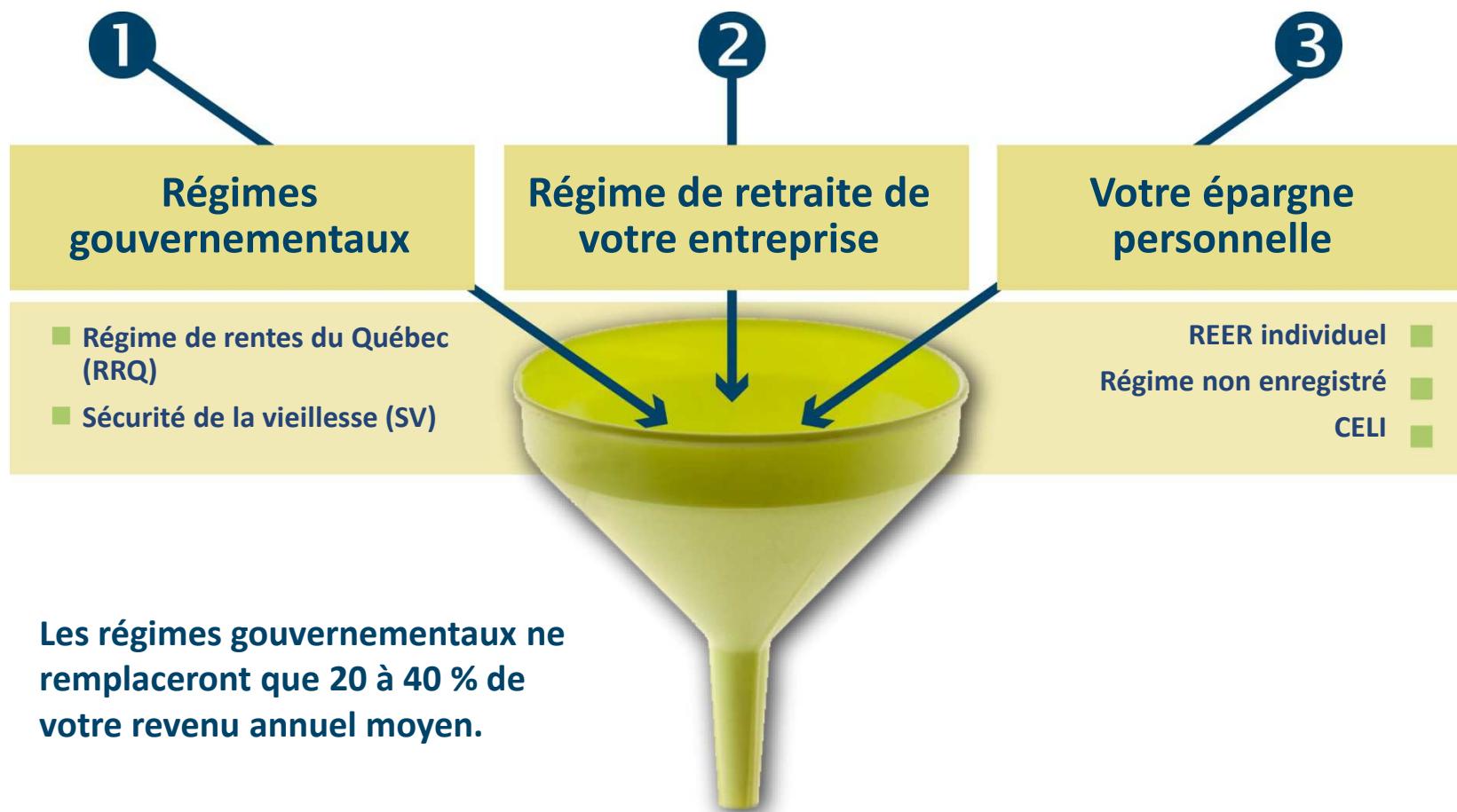
Revenu nécessaire à la
retraite
(en dollars actuels)

Combien devriez-vous économiser?

Combien aurez-vous besoin d'épargne pour jouir d'une retraite confortable?

Combien devriez-vous économiser?

Sources de revenu à la retraite



Combien
devriez-vous économiser?

Régimes gouvernementaux

JANVIER 2016	ADMISSIBILITÉ	PRESTATION MENSUELLE
Régime de rentes du Québec (RRQ)	■ Selon vos cotisations au régime ■ 100 % de vos droits à 65 ans ■ Prestation réduite si l'âge de la retraite est entre 60 et 64 ans	Maximale 1 093 \$
		Moyenne 480 \$
Sécurité de la vieillesse (SV) - Canada	■ Selon votre résidence au Canada ■ 100 % de vos droits à 65 ans	Base 571 \$

Manque à gagner à la retraite

Retraite À 70 % de 23 000 \$	■ Mode d'épargne: REER, CELI, Pension employeur	Moyenne 290 \$
---------------------------------	---	-------------------

Combien devriez-vous économiser?

Sources de revenu à la retraite





■ Votre régime d'épargne-retraite collective

Votre régime d'épargne-retraite collective

	RÉER	CELI
Admissibilité	Après 6 mois de service	Après 6 mois de service
Participation	Facultative	Facultative
Cotisations	Jusqu'à concurrence de votre plafond annuel établi conformément à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada)	Jusqu'à concurrence de votre plafond annuel établi conformément à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada)
Acquisition	Immédiate	Immédiate
Transferts en provenance d'un autre compte épargne	Permis : RÉER individuel, Compte d'épargne retraite	Permis : CELI
Retraits en cours de service	25 \$ par retrait Moins l'impôt applicable	Un retrait sans frais par année 25 \$ pour tout retrait subséquent
Fonds de placement par défaut	Parcours Diapason Sécuritaire	Parcours Diapason Sécuritaire

Votre régime d'épargne-retraite collective

Cotisations effectuées à votre RÉER

Salaire : 23 000 \$ par année avant impôt

Exemples de cotisations salariales : 25 \$, 35 \$ et 50 \$

	25 \$	35 \$	50 \$
Cotisation salariale hebdomadaire	25,00 \$	35,00 \$	50,00 \$
Économie d'impôt (28,50 %)	7,13 \$	9,98 \$	14,25 \$
Déboursé net à la semaine	17,87 \$	25,03 \$	35,75 \$
Crédit d'impôt FTQ	7,50 \$	10,50 \$	15,00 \$
Déboursé net avec FTQ	10,37 \$	14,53 \$	20,75 \$
Capital accumulé après 10 ans *	17 394 \$	24 351 \$	34 788 \$
Capital accumulé après 20 ans *	47 148 \$	66 007 \$	94 295 \$
Capital accumulé après 30 ans *	96 171 \$	134 640 \$	192 343 \$

* Aux fins de calculs, les rendements escomptés des placements sont estimés à 4 % annuel et le taux d'indexation du salaire à 2 % annuel.

Votre régime d'épargne-retraite collective



Tirez profit de votre régime

- Économies d'impôt immédiates (RÉER)
- Gains à imposition reportée (RÉER)
- Aucun frais de transaction
- Régime d'accession à la propriété et
Régime d'encouragement à l'éducation
permanente
- Réduction des frais de gestion de
placements
 - Frais de gestion : 1,50%
 - Frais de placement : 0,15% à 0,83%



■ Où devriez-vous investir?

Où devriez-vous investir?

	OUI	NON
Avez-vous le temps d'analyser les options de placement offertes et d'en faire le suivi?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaissez-vous bien les principes d'investissement, les catégories d'actifs et les risques qui leur sont liés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voulez-vous établir vous-même votre combinaison de fonds ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VOUS AVEZ RÉPONDU...	LE CHOIX LOGIQUE EST...
NON à au moins une des trois questions	L'approche <i>simplifiée</i> , Parcours cycle de vie
OUI aux trois questions	L'approche <i>autonome</i> , Votre propre combinaison de fonds

L'approche simplifiée

Parcours cycle de vie

QU'EST-CE QU'UN PARCOURS CYCLE DE VIE ?

Le Parcours cycle de vie propose un portefeuille de placement en fonction de votre tolérance au risque, dont la répartition de l'actif s'ajuste selon votre âge ou votre nombre d'années restant avant la retraite. La composition de votre portefeuille change automatiquement avec le temps et plus vous approchez de la retraite, plus le risque lié à votre portefeuille diminue.

L'approche autonome

Votre propre combinaison de fonds

QU'EST-CE QUE VOTRE PROPRE COMBINAISON DE FONDS ?

Cette approche requiert du temps, des connaissances et la volonté de faire plus fréquemment un suivi, car votre propre combinaison de fonds ne change pas automatiquement au fil du temps.

Les fluctuations des marchés modifient aussi la répartition de l'actif. Par conséquent, la composition de votre portefeuille peut s'éloigner de vos directives de placement. Vous devez donc vous assurer régulièrement que la répartition de votre actif correspond toujours à votre stratégie de placement et à votre profil d'investisseur.

Où devriez-vous investir?

Différents types d'options

Fonds garantis

- Taux de rendement garanti
- Risque de perte de pouvoir d'achat

Certificat de placement garanti (CPG)

Fonds liés au marché

- Placements non garantis
- Investissement dans une variété de titres

Fonds de titres à revenu fixe

Fonds équilibrés

Fonds d'actions



Gardez le cap,
à votre façon



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Gardez le cap, à votre façon

Centre de
contact avec
la clientèle

1 888 513-
8665

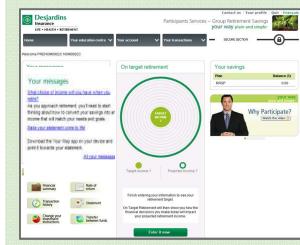


Relevé de
participant



Site Web
Service aux
participants

[www.dfs.ca/
participant](http://www.dfs.ca/participant)



Accès
mobile

[votreparcours
mobile.ca](http://votreparcoursmobile.ca)



Application

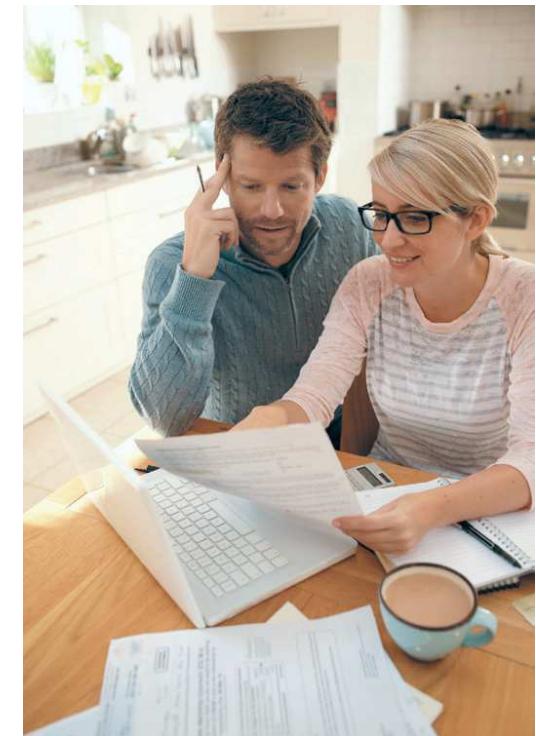
Votre
parcours
Desjardins



Consultez la brochure **Gardez le cap dans votre trousse**
pour plus d'informations sur les outils et les services à votre disposition.



■ Quelles sont les étapes suivantes?



Quelles sont les étapes suivantes?

- Remplir le formulaire d'adhésion
- Rencontres personnalisées
(10 août, 14 septembre, 5 octobre 2016)
- Répondre au questionnaire « Profil d'investisseur ».
- Choisir vos placements.
- Poser des questions.
- Transmettre le tout à Gabrielle Miron.



■ Merci!

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE